

GEFAG
CH-8603 Schwerzenbach



COURS DE BASE

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

PAR ROUTE ET PAR CHEMIN DE FER

GEFAG Gefahrgutausbildung und -Beratung AG Postfach CH-8603 Schwerzenbach
Tel. 043 355 53 56 Fax 043 355 53 57 / e-mail: info@gefahrgutberatung.ch /
www.gefahrgutberatung.ch

Cours de base en transport de marchandise dangereuse selon ADR

Date: 31 mai 2010

Lieu: Centre de formation à Jongny sur Vevey

Heures: 08h30 à 16.30h, env. 5/4 h pause à midi

Prix: Fr. 550. – inclus TVA, repas de midi, café et boisson de pause, documentation

A qui s'adresse ce cours ?

Aux expéditeurs, aux agents fret, aux transitaires, aux agents fret des compagnies aériennes, aux sociétés assistant les compagnies aériennes, aux chargeurs, aux transporteurs (chauffeurs exclus) et à tout intervenant concerné par l'expédition de marchandises dangereuses par la route. Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes désirent avoir des connaissances de base solides sur le transport de marchandise dangereuse, Ce séminaire convient également comme préparation pour les séminaires des conseillers à la sécurité.

Utilité:

Les participants du cours connaissent les prescription relative sur le transport de marchandise dangereuse et reçoivent une sécurité en rapport avec les règlements en vigueur. La théorie est complété par des exercices pratiques.

Contenu:

- Règlement de transport et ordonnances afférentes
- les responsabilités des intervenants
- Identification et classification des Marchandises Dangereuses
- Classe de danger et groupes d'emballage
- Identification des marchandises qui sont exemptées selon l'ADR et SDR
- Application des conditions générales d'emballage et les instructions d'emballage
- Marquage et étiquetage correcte des colis de Marchandises Dangereuses
- compléter la déclaration de marchandises dangereuses ou vérifier que les informations qui y figurent correspondent bien à la réglementation
- Préparation de tous les documents de transport exigés par l'ADR
- Entreposage, manipulation et chargement correcte des expéditions de marchandises dangereuses sur les véhicules en observant les prescriptions relatives aux quantités et aux séparations des produits
- Détermination des prescriptions relatives
 - aux agréments des véhicules
 - aux équipements de sécurité
 - à la qualification de l'équipage des véhicules
 - au placardage et à la signalisation des véhicules
- Dispositions sur la sûreté

Exercices pratiques

avec les emballages conçus pour marchandises dangereuses et l'application des check-lists

Programme:

1. Salutation, Introduction
2. Evolutions du droit de transport nationale et internationale
3. Introductions dans la classification
4. Structure et systématique du ADR
5. Responsabilité dans le transport de marchandises dangereuses
6. Emballages / grands emballages / unité de chargement / emballages composites
7. Etiquetage et marquage des colis
8. Inscription et marquages de l'unité de transport
9. Exemptions
10. Documentation, check-list, urgences
11. Exercices ,questions et test final

Conférencier: Ernst Winkler, GEFAG, Schwerzenbach

Inscription:

Par Fax, Mail ou courrier à: GEFAG 8603 Schwerzenbach; inscriptions limités à 15 personnes par cours.

Bulletin d'inscription:

Cours de base Date 31 mai 2010:

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____

Adresse, Lieu : _____

Numéro de téléphone: _____ e-mail: _____